Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 40 (1960)
Heft: 2

Rubrik: La vie économique en quelques lignes

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

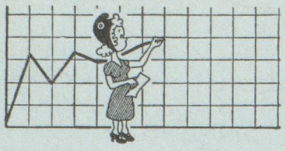

LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

Accroissement continu des réserves de change. — Entre le 31 décembre 1959 et le 17 mars 1960, les disponibilités à vue à l'étranger de la Banque de France se sont accrues de quelques 100 millions de dollars atteignant ainsi le montant respectable de 900 millions. Les avoirs en devises de la Banque de France dépassent désormais son encaisse-or qui se maintient à son niveau antérieur (875,5 millions de dollars). Cette amélioration de la situation de la trésorerie extérieure est d'autant plus remarquable qu'elle s'est produite malgré le remboursement de certaines dettes étrangères. Elle peut être considérée comme une preuve du maintien de l'équilibre économique et financier.

Une balance commerciale favorable. — L'accroissement continu des réserves de change est dû notamment à l'évolution favorable du commerce extérieur. Dans les échanges avec l'étranger, le pourcentage de couverture des achats par les ventes s'est établi à 103 % en janvier et à 98 % en février. Comme on considère que les échanges extérieurs sont équilibrés quand les exportations couvrent les importations à 90-92 %, ces pourcentages correspondent à un excédent de la balance commerciale. En même temps, aussi bien les importations que les exportations ont continué à se développer. C'est ainsi que les importations en provenance de l'étranger qui étaient restées en moyenne aux environs de 1,5 milliards de NF par mois au cours des trois premiers trimestres de 1959, ont à partir de décembre atteint ou dépassé le palier de 2 milliards de NF. Cette progression reflète la reprise de l'expansion économique en France. Les entreprises dépensent davantage pour accroître leurs stocks en vue de faire face à l'essor industriel et pour développer leur équipement. D'autre part, les exportations progressent de façon satisfaisante : de 1 275 millions de NF en février 1959, elles sont passées à 2 047 millions en février 1960. En un an, les ventes à l'étranger ont ainsi augmenté de 60 %. Une analyse de la structure de ces ventes fait ressortir la part de plus en plus importante prise par les produits élaborés (voitures automobiles, avions, textiles, machines, appareils, etc.).

La Bourse baisse. — La Bourse de Paris qui avait beaucoup monté en 1959, est orientée depuis le début de l'année en cours à la baisse. Elle partage ainsi le sort réservé à toutes les grandes places financières, Wall Street en tête. Il est vrai que le marché français a été influencé par une série d'événements défavorables : départ de M. Pinay, insurrection à Alger, malaise agricole et ses répercussions politiques. L'indice général des valeurs françaises à revenu variable, qui avait monté dans le courant de l'année 1959 de 100 à 153,7, s'établissait au 25 mars 1960 à 142,2. Le recul dépasse à peine 7 %. Venant après la forte hausse qui a marqué l'année dernière, ce repli n'a rien de particulièrement inquiétant. Toutefois il s'agit d'un indice moyen. Certains groupes ont été plus éprouvés. C'est ainsi que les pétroles ont subi une baisse de 16,5 %, leur indice ayant reculé de 128,8 à 107,7. Exception faite pour les pétroles, le repli de la bourse de Paris est plutôt inférieur à ceux des autres places financières.

Expansion industrielle. — L'activité industrielle se développe sur un rythme satisfaisant qui, sans être excessif, se traduit par une montée des indices. En janvier, l'indice de la production industrielle, sans le bâtiment, s'est inscrit à 180 contre 183 en décembre (sur la base 100 en 1952), mais en progression de 15 % par rapport à janvier 1959. Par branches d'industries, voici les secteurs en flèche : sidérurgie, chimie, verre, textiles, papiers et cartons. L'essor de certaines industries tient essentiellement au développement des exportations. C'est notamment le cas en ce qui concerne l'industrie automobile.

Prix et salaires. — Dans le domaine des prix, on observe une certaine tendance à la stabilisation. On estime en tout cas que les accords de salaires réalisés ou en cours d'élaboration sont compatibles avec le maintien de l'équilibre économique. Un relèvement du salaire minimum garanti (S.M.I.G.) d'environ 2 %, à partir du 1er mai prochain, n'aurait pas eu de répercussions importantes sur l'ensemble des salaires. Mais ce relèvement ne se produira pas, car l'indice des 179 articles, qui s'est établi à 122,51 en février — en hausse de 0,3 % par rapport à janvier — est redescendu en mars au-dessous du «seuil» de déclenchement de l'échelle mobile qui est de 122,45.

GRAPHIQUE DU COM

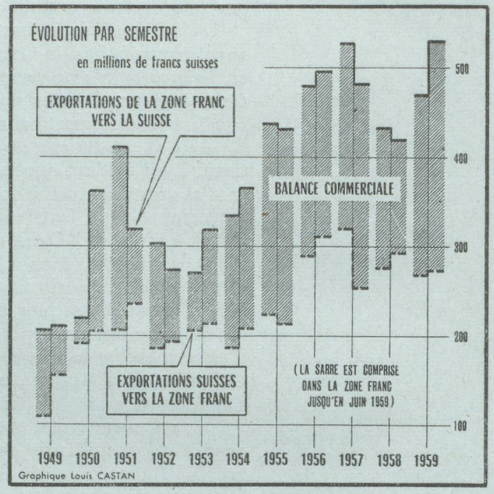

Prix agricoles. — Pour tenir compte des exigences de l'agriculture, le gouvernement a rétabli l'indexation pour certains produits agricoles. Il ne s'agit toutefois que d'une indexation partielle. Le mécanisme prévu aura pour résultat qu'une hausse de 10 % des indices, par exemple, provoquera le relèvement du prix des céréales de l'ordre de 5,5 %, de la betterave, du vin, du porc et des œufs de 6 %, du bœuf de 6,5 % et du lait de 7 %. A ces hausses, le gouvernement se réserve d'ajouter éventuellement un certain coefficient de majoration pour tenir compte d'une dégradation de revenu agricole. Ces décisions gouvernementales n'ont pas satisfait les agriculteurs. Le « malaise paysan » persiste.

Révision obligatoire des bilans. — Pour marquer le retour à la stabilité monétaire. la loi du 28 décembre 1959 a prévu diverses mesures relatives à la révision des bilans. Les coefficients de réévaluation applicables à cette révision ayant été fixés par un récent décret, les entreprises industrielles et commerciales ont désormais l'obligation ou la faculté, selon leur importance, de procéder, avant l'expiration d'un certain délai, à la révision des éléments de leur bilan en fonction des variations de prix intervenues jusqu'au 30 juin 1959. Les nouvelles dispositions prévoient notamment une révision obligatoire pour les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 5 millions de NF et une révision facultative pour les autres entreprises. Cet ajustement des bilans sera le dernier, aucune révision ne pouvant être entreprise en raison des variations de prix postérieures au 30 juin 1959. Les réserves spéciales de réévalution sont soumises à une taxe de 3 %. Par contre, l'incorporation de ces réserves au capital est quasi-gratuite. Cette ultime révision des bilans est destinée à apporter de la clarté dans les écritures comptables.

EN QUELQUES LIGNES

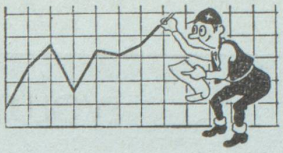

SUISSE

A.E.L.E. — Dans son message sur d'adhésion de la Suisse à l'A.E.L.E., le Conseil fédéral insiste sur la nécessité d'une adaptation du fait que certains droits de douane seront progressivement abaissés et n'assureront plus à certaines entreprises la protection dont elles jouissaient. On estime que 12% de nos importations totales se trouveront libérées des charges douanières imposées jusqu'ici.

Ce message a recueilli d'une manière générale un écho favorable. Au nom de la très grande majorité des milieux économiques, la Chambre Suisse du Commerce a exprimé la conviction qu'étant donné les conditions crées par l'application du Marché Commun, la meilleure façon de sauvegarder les intérêts de la Suisse réside dans l'association avec les Sept. La création de l'A.E.L.E. permettra une collaboration économique entre les États participants, sans que ces derniers aient à céder leurs droits de souveraineté à des institutions supra-nationales telles que les envisage l'organisation du Marché Commun. L'A.E.L.E. laisse subsister d'ailleurs la possibilité d'arriver ultérieurement à une solution valable pour toute l'Europe.

Comme on le sait, l'A.E.L.E. a installé son secrétariat général à Genève.

MERCE FRANCO-SUISSE

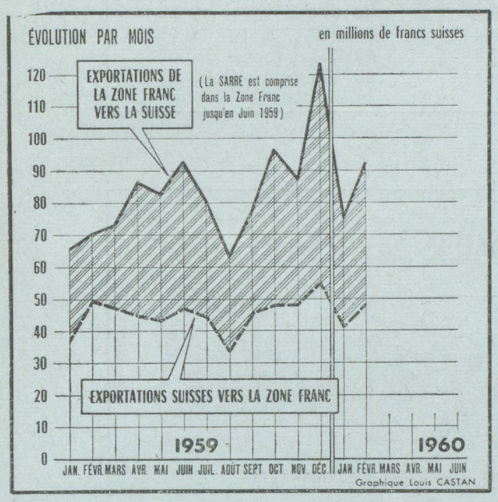

Commerce avec la Communauté Économique Européenne. — En 1959, les importations suisses en provenance des pays de la C.E.E. se sont élevés à 4.979,1 millions de francs de marchandises, ce qui représente 62,2% des importations totales. Les exportations à destination des mêmes pays ont atteint 2 902,1 millions de francs. Quant aux exportations vers les pays de l'A.E.L.E., elles ressortent à 1.148, 8 millions de francs alors que les importations en provenance de ces mêmes pays représentent 1 052,5 millions.

Exploitation des P.T.T. — Le bénéfice des P.T.T. helvétiques pour 1959 s'élève à 56,5 millions de francs, chiffre fortement inférieur au bénéfice de 1958, 70,3 millions, et à celui de 1957, 77,2 millions. Ce montant est également sensiblement inférieur aux 70 millions prévus dans le régime financier. Les comptes des P.T.T. sont caractérisés par le fait que le déficit de la poste a augmenté de 64,5 à 75,5 millions et que, malgré des records d'exploitation, les bénéfices du téléphone et du télégraphe continuent à diminuer. Le déficit de la poste résulte en grande partie des pertes que celle-ci subit par le transport des colis, transport qui depuis des années n'est pas couvert par le montant des taxes postales. Du point de vue administratif, on envisage la création d'un conseil d'administration des P.T.T. (comme en possèdent déjà un les C.F.F.) ce qui permettrait de conférer une plus grande indépendance aux P.T.T. et d'établir une liaison permanente entre les milieux de l'économie et cette grande administration. Toutefois, ce projet ne sera examiné par le parlement que dans le courant de l'année.

Problème du lait. — Les pertes résultant du placement des produits laitiers ont été durant l'année 1958-1959 de 94 millions de francs. Sur cette somme la part à la charge de la Confédération est de 79 millions, tandis que les producteurs de lait assument une perte de 15 millions, ce qui correspond pour chaque litre de lait de consommation à une perte pour le producteur de 0,68 centime. L'augmentation constante de la production de lait démontre que la part des intéressés aux pertes résultant du placement des produits laitiers est insuffisante pour freiner la production, cela en dépit des sérieux avertissements adressés à leurs membres par les organisations agricoles.

La question des oléoducs. — Dans les derniers jours de février, une conférence a eu lieu à Berne entre les représentants du Conseil fédéral, ceux des gouvernements des cantons intéressés ainsi que ceux de la Direction générale des C.F.F. et du B.L.S.

La conférence devait notamment examiner le projet d'un pipe-line entre l'Italie et l'Allemagne, empruntant le territoire suisse par le Grand Saint-Bernard, Aigle, le Col des Mosses, le Simmenthal, Thoune, Zofingue et Koblenz, et un autre empruntant le parcours de Bellinzone, Col du Saint-Bernardin, Coire et le Lichtenstein. Pratiquement, tous les cantons consultés étaient d'accord pour que le problème des oléoducs soit soumis à la compétence de la Confédération. Les représentants du Conseil fédéral ont précisé qu'un article constitutionnel et une loi d'exécution étaient déjà en préparation.

Véhicules à moteur. — Au 30 septembre dernier, il y avait en Suisse 792 000 véhicules à moteur en circulation, soit 9% de plus que l'an dernier. On compte donc dans notre pays pour 1 000 habitants 152 véhicules, dont 83 sont des voitures particulières. La densité la plus forte se trouve à Genève, qui compte 287 véhicules à moteur, dont 177 voitures particulières, pour 1 000 habitants.

Les importations de véhicules à moteur en Suisse ont atteint un nouveau reccord, en 1959, ayant été de 75 748 unités représentant une valeur de 470 millions de francs. L'Allemagne reste de loin le principal fournisseur du marché suisse, mais la France a amélioré sensiblement sa position.

La situation dans l'industrie des machines. — Un afflux sans cesse accru de nouvelles commandes a été enregistré dans la plupart des branches de l'industrie des machines au cours du second semestre de 1959. A la fin de l'année, la réserve de travail était de 7 mois et demi, soit 1 mois de plus qu'à fin 1958. Malgré une concurrence de plus en plus forte, l'industrie suisse des machines a pu encore renforcer l'année dernière ses positions sur les marchés internationaux. On constate d'ailleurs dans ce secteur une tendance à la concentration. Deux grandes entreprises suisses ont décidé de grouper et de poursuivre en commun les recherches, les études, la construction et la vente des turbines à vapeur des turbo-alternateurs et des turbo-compresseurs. Cet accord ne touche toutefois en rien à l'indépendance juridique et financière des deux entreprises.